

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 9034 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-opérateurs aéro-surveillance & avitailleurs »

NOR : INTJ1831951S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 6 novembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-opérateurs aéro-surveillance & avitailleurs » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs : néant

Pour le grade d'adjudant-chef, l'adjudant :

Thomas	Samuel	NIGEND : 162 014
---------------	--------	------------------

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Doremus	Gaël	NIGEND : 183 889
Lenglet	Patrice	NIGEND : 115 148
Teyssier	Jean-Marc	NIGEND : 121 023
Leclerc	François	NIGEND : 126 663
Le Gall	Pierrick	NIGEND : 144 561
Bignan	Anne	NIGEND : 131 222
Remiatte	Marc	NIGEND : 134 434
Sallé	Thierry	NIGEND : 139 547
Lacour	Alain	NIGEND : 70 498

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Doudaine	Lilian	NIGEND : 156 129
Gautier	Stéphane	NIGEND : 139 965
Stehlin	Marc	NIGEND : 151 970
Coëdelo	Stéphane	NIGEND : 145 643
Ziegler	Lionel	NIGEND : 156 676
Thévenot	Fabrice	NIGEND : 166 390
Lemoine	David	NIGEND : 168 765
Manin	Frédéric	NIGEND : 156 483
Vandoit	Bruno	NIGEND : 153 277
Esclozas	Christophe	NIGEND : 217 353
Le Bigot	Jean-Philippe	NIGEND : 186 466

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
H. Renaud

